

Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations
dans la vallée de l'Orne et son bassin versant

Comité Syndical du 22 septembre 2023

N° CS-23-03-03 – EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, le 22 septembre 2023 à 12h30 dans l'Hôtel de Ville, Place Albert Lemaignier, à Oustreham (14150), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	16
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	18

Présents : M. Romain BAIL, Mme Alexandra BELDJOUDI, Mme Florence BOULAY, Mme Julie CALBERG-ELLEN, M. Christian DELBRUEL, Mme Clara DEWAELE, M. Bruno FRANCOIS, M. Michel FRICOUT, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Pascal HOORELBEKE, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Joël JEANNE, M. Patrick LEDOUX, Mme Nadine LEFEVRE, M. Serge RICCI, M. Dominique ROSE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Valérie DESQUESNE (pouvoir à M. Michel FRICOUT), Mme Ghislaine RIBALTA (pouvoir à M. Patrick LEDOUX).

Excusés : M. Jean-Yves HEURTIN, M. Patrick JEANNENEZ, Mme Clémentine LE MARREC, M. Ludovic ROBERT, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Ludwig WILLAUME.

Le comité nomme Mme Julie CALBERG-ELLEN, secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'exécution comptable du SYNDICAT, plusieurs éléments viennent impacter le budget 2023. Il est proposé d'intégrer par la présente décision modificative les modifications suivantes :

- Un besoin nouveau d'acquisition et de paramétrage de matériel informatique pour disposer d'un poste mobile de supervision des automatismes des vannes du dispositif de lutte contre les inondations (chapitre 21),
- Une révision à la baisse du montant du besoin pour l'ajustement du synoptique du logiciel de supervision des automatismes (chapitre 20).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Modification des dépenses d'investissement

Nature 2051 – Chapitre 20	- 5 000,00
Nature 2183 – Chapitre 21	+ 5 000,00

VU l'article L 5211-10 du CGCT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M 14 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de décision modificative n° 1 du budget 2023 détaillé ci-dessus et présenté dans le tableau ci-dessous.

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	- 5 000,00
21	Immobilisations corporelles	+ 5 000,00
Total		0,00

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vote : à l'unanimité

Le Président,

Transmis à la Préfecture le 26 SEP. 2023
Affiché le 29 SEP. 2023
Exécutoire le 29 SEP. 2023


Patrick LEDOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-03-DE


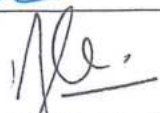

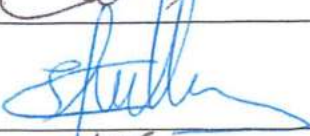



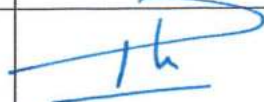

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

VOTE DECISION MODIFICATIVE
N°1 BUDGET 2023

Mme Alexandra BELDJOUDI	
Mme Florence BOULAY	
Mme Valérie DESQUESNE	
Mme Clara DEWAELE	
M. Bruno FRANCOIS	
M. Michel FRICOUT	
M. Jean-Yves HEURTIN	
M. Joël JEANNE	
M. Patrick JEANNENEZ	
M. Ludovic ROBERT	
M. Dominique ROSE	
M. Ludwig WILLAUME	

Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations

M. Romain BAIL	
Mme Julie CALBERG – ELLEN	
M. Christian DELBRUEL	
M. Jean-Marie GUILLEMIN	
M. Pascal HOORELBEKE	
M. Jean-Pierre ISABEL	
Mme Clémentine LE MARREC	
Mme Nadine LEFEVRE	
M. Patrick LEDOUX	
Mme Ghislaine RIBALTA	
M. Serge RICCI	
M. Morgan TAILLEBOSQ	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023